Image not found or type unknown

Ivresse publique et manifeste

Par **deun_old**, le **23/11/2007** à **18:37**

Bonjour. Je suis un peu désespéré car je ne sais pas trop ce que je risque pénalement.
J'ai eu une amende contraventionnelle de 122 euros suite à une ivresse publique et manifeste (le 18 octobre) après décision de la juridiction de proximité du 12 novembre 2007. Le gros problème, et je n'ai pas de chance, je me suis fait de nouveau arrêter par la police pour ivresse publique et manifeste le 6 novembre puis le 12 novembre puis emmener en cellule de dégrisement.
Qu'est-ce que je risque si ce n'est d'avoir des amendes en plus? J'ai lu qu'avant le nouveau code pénal de 1994, la récidive pouvait aller jusqu'à un emprisonnement. Qu'en est-il aujourd'hui? Risque-je de la prison?
Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés